

mère le mag

Avril 2016



Pas d'augmentation
des taux d'imposition communaux

Pouces d'Yvelines
Enfin l'auto-stop
sécurisé et organisé à Méré !

La lettre du PLU

Page 19
conservez vos infos pratiques

Le Mag **Avril**
2016



Edito **P3**

Les finances **P4>5**

Permis de construire **P6**

PLU **P7>8**

La vie de la commune **P9>17**

Pouces d'Yvelines
Voisins Vigilants
SNCF
Dépannage à domicile
Info particules
Jeunesse
Nettoyons la nature
Olympiades
PaintBall - Saint Jean
Culture

Associations **P17>18**

Aspirine
MTC
ACMM

Agenda - Carnet **P19**

Visite - JAS **P20**



Directeur de la publication :

Michel RECOUSSINES

Rédaction, conception :

Commission Information Communication :

Philippe CLEMENCE

Françoise DOUCET-PREVOT

Alain MOLLE

Serge BISSONNET

Alain DAMIENS

Valérie PAGE-KOCH

Mise en page : Valérie PAGE-KOCH

Impression : Imprimerie ANQUETIL

RCS 312 616 550B

14110 Condé sur Noireau Tél : 02 31 69 04 26

l.sarasin@imprimerie-anquetil.fr

Crédits remerciements photos et articles.

Sylviane DUQUENOY, Isabelle DEMONCHY,
Alain MOLLE, Patick MARIE, Alain COLOMBI,
Alain DAMIENS, Serge BISSONNET,
Philippe CLEMENCE.

Mairie de Méré - Square Raoul Breton - 78490 Méré

Tél : 01 34 86 02 13 - Site web. : www.mere-village.fr

Dépôt légal Février 2015

• La mairie vous accueille

(1^{er} étage) tous les jours :

Lundi à Vendredi : de 10h00 à 12h00 et de

14h00 à 16h00 - Samedi 10h00 à 12h00



Michel RECOUSSINES
Maire de Méré

Le budget primitif 2016 a été établi en tenant compte des nouvelles réformes impliquant la future baisse conséquente de la DGF (Dotation Générale de Fonctionnement) versée par l'Etat sans oublier l'augmentation de la contribution de la commune au redressement des finances publiques. Il est difficile d'établir un budget prévisionnel dans ces conditions, mais nous l'avons fait et une nouvelle fois sans devoir augmenter les taux communaux d'imposition. Si vous constatez une augmentation de votre impôt sur le foncier, et je vous confirme que ce sera le cas, examinez bien les éléments détaillés sur la feuille d'imposition, vous constaterez que ce ne sera pas à cause de la commune.

Mais la vie communale ne s'arrête pas au budget. Le traditionnel « nettoyage de printemps » en association avec le PNR (Parc Naturel Régional) dont Méré fait partie a eu lieu. Et les 2èmes Olympiades le dimanche 10 avril avec plus de 40 enfants ont pu bénéficier d'un soleil

bien venu et elles se sont déroulées dans une bonne ambiance. Bravo et merci à la commission jeunesse et à Hiram.

Par ailleurs, l'élaboration du futur PLU suit son cours selon le planning fixé dès le départ. Concernant notre engagement sur la mise en place d'un système de sécurisation appelé « voisins vigilants », le dossier a pris plus de temps que prévu, ce n'est pas simple à mettre en place, et en plus ça doit être en accord avec la Gendarmerie, mais nous avons bon espoir pour enfin pouvoir l'installer cet été, ou au pire pour cet hiver.

Comme chaque année, vous trouverez la liste des permis de construire ou des déclarations de travaux officiellement déclarés en Mairie en 2015, accordés ou refusés en toute transparence dans le respect du POS (Plan d'Occupation du Sol) actuel, dans l'attente du futur PLU qui ne sera effectif que début 2017.

Le 9 avril dernier, le lancement officiel de « Pouces d'Yvelines », une formule d'auto stop sécurisé, a eu lieu à Méré avec la signature de la convention par les élus des 12 communes actuellement adhérentes.

En matière d'investissements, car il faut bien revenir au nerf de la guerre, à savoir les finances de la commune qui vous préoccupent autant que nous, et même si la vie communale ne s'arrête pas au budget comme je l'ai dit ci-dessus en introduction, je me dois de vous expliquer le budget primitif voté qui prévoit encore cette année environ 1 million d'euros en investissement. Ces dépenses concernent pour les principales d'une part la fin du contrat rural en cours qui concerne la restauration du toit du Gymnase, d'autre part la continuité de notre programme d'enfouissement des réseaux, ainsi que la réalisation de nouveaux vestiaires des bâtiments communaux. D'autres dépenses ont été budgétées par précaution mais sans certitude quant à leur imputation sur le budget 2016 comme par exemple la micro-crèche que nous souhaitons vivement, mais avec l'aide de financements extérieurs pour lesquels nous n'avons pas encore reçu de confirmation. Et fidèles à nos promesses, nous continuons toujours d'utiliser au mieux toutes les possibilités de « recettes ou subventions » à mettre en face des dépenses, et c'est le cas pour les investissements cités ci-dessus (contrat rural pour le gymnase, SEY (Syndicat d'Energie des Yvelines) pour l'enfouissement, l'enveloppe parlementaire de notre député JF Poisson pour les vestiaires et pour l'instant encore sans réponse, la DETR et la CAF pour la micro crèche).

Heureusement les fêtes et animations d'été approchent en espérant qu'elles nous feront oublier la tristesse des événements que nous vivons. La cérémonie traditionnelle du 8 mai au monument aux morts. Le 10 mai déplacement à Giverny par les élèves de CM1 CM2. Le 22 mai une nouvelle animation de la commission jeunesse au Poirier d'Encre. Les aînés sont conviés le 26 mai au traditionnel goûter de printemps, sauf que cette fois ce sera un déjeuner du côté des Vaux de Cernay.

Le 30 mai visite du zoo de Beauval par les élèves de CP et CE1. Le 12 mai les enfants de la maternelle iront visiter le château de Breteuil et le 10 juin à 19h00 ils participeront à leur spectacle annuel. Le 14 juin la visite de l'Assemblée Nationale avec les CM2, le 18 juin le traditionnel pique nique de la St Jean à partir de 19h00, le 24 juin à 15h00 dans l'église de Méré les 150 enfants des deux écoles assisteront à un spectacle musical « Pierre et le Loup » interprété par 45 musiciens et tous les parents et grands parents sont invités à y assister. Le 25 juin ce sera la Kermesse des deux écoles à partir de 14h00, le 30 juin les enfants de l'école maternelle iront visiter le musée « Rambolitrain » de Rambouillet et conduire une locomotive. Le 1er juillet à 18h00, il y aura une exposition de l'école primaire suivie à 19h00 comme chaque année de la remise des prix pour les CM2.

Je vous souhaite de passer du mieux possible ces manifestations que je vous souhaite agréables et reposantes.

Michel Recoussines.

Compte Administratif 2015

Fonctionnement (en k€ : milliers d'euros)

Dépenses :
1704

Recettes :
1964
Résultat exercice :
260
Reports résultat 2014 :
150

Résultat de clôture 2015 :
410

Dépenses en augmentation suite au nécessaire redimensionnement du service administratif communal, au remplacement d'un agent technique en longue maladie et à l'augmentation de la péréquation.

Recettes stabilité des recettes fiscales et des services de la commune mais baisse significative de la dotation de l'état (-49 k€, soit -21% par rapport à 2014)

Résultat : en baisse (par rapport au niveau 2014 particulièrement élevé) suite aux évolutions des recettes et dépenses, mais demeure à un niveau significatif.

Investissement (en k€ : milliers d'euros)

Dépenses :
943

Recettes :
1039
Résultat exercice :
96
Reports résultat 2014 :
-183

Résultat de clôture 2015 :
-87

Subventions attendues
en 2016
(sur investissements
engagés)
412

Restes à réaliser au
31/12/2015 :
Dépenses :
65

Restes à réaliser
au 31/12/2015
Recettes :
745

Dépenses Ces investissements ont permis l'achèvement de l'extension du cimetière, du square rue François Quesnay, du bâtiment scolaire doté d'une salle de classe, d'une garderie, de sanitaires et d'un bureau de direction, de la restauration du lavoir communal. De plus, l'enfouissement des réseaux rue des sablons et Impasse des écoliers, la création d'un verger communal ainsi que l'équipement de vidéoprojecteurs numériques à l'école ont été réalisés.

Recettes en adéquation avec les dépenses d'investissement et permettant un solde d'investissement positif.

Restes à réaliser : montants engagés auprès des fournisseurs des marchés d'investissements en cours en dépenses, et recettes certaines (dont un montant important de subventions attendues en 2016).

Budget primitif 2016 - Pas de hausse des taux communaux des impôts locaux

Fonctionnement

Recettes

Impôts locaux :

708

Attribution de
compensation

736 (1)

Dotation Etat

116

Autres taxes et recettes

235

Produits services

116(2)

Report fonct 2015

100

Total : 2011

Dépenses

Charges générales :

1345

Péréquation :

419(4)

CCAS

50

Subv. Associations

40

Intérêts

25

Autofinancement

132

Total : 2011

Investissement (en k€ : milliers d'euros)

Recettes

Autofinancement

132

Restes à Réaliser fin 2015

745

Report solde fonct 2015

310

Subventions

178

Autres recettes

168(3)

Total : 1533

Dépenses

Report solde invest 2015

87

Restes à Réaliser fin 2015

65

Projets 2015

1286

Remboursement capital

95

Total : 1533

Le budget primitif 2016 s'inscrit dans une conjoncture de poursuite de baisse des dotations de l'état et de la hausse de la péréquation. Cette dernière prélève des ressources aux territoires dits « favorisés » pour les reverser aux territoires dits « défavorisés ».

La conjonction de ces deux mesures a privé la commune de 53 k€ de recettes en 2015 et l'estimation de la perte de recettes 2016 est de 86 k€ par rapport à 2014.

Malgré ces facteurs défavorables, l'équipe municipale prévoit pour 2016 :

- De ne pas augmenter les taux communaux d'imposition.
- De ne pas contracter de nouveaux emprunts.

Parmi les projets d'investissements 2016 citons :

- La couverture et l'isolation de la toiture du gymnase.
- L'enfouissement des réseaux rue Désiré Leprigent
- La fin de l'équipement de vidéoprojecteurs numériques de l'école élémentaire

Par ailleurs, plusieurs avant-projets actuellement en cours d'études et en attente d'accords de subventions seront soumis à l'approbation du Conseil Municipal en 2016 :

- Réalisation d'une microcrèche.
- Réfection de voiries (dans le cadre d'un programme éventuel du Conseil Départemental)
- Equipement de vidéoprotection
- Aménagement de la maison « Gabet » (Rue du Colombier, mitoyenne avec l'école).

Les recettes d'investissements reprennent, entre autres, les reports des exercices précédents ainsi que les subventions des investissements (principalement de la Région, du Département et du PNR..).

(1) Montant alloué par la Communauté de communes Cœur d'Yvelines en compensation de la perte des recettes fiscales d'entreprises - (2) Recettes des prestations communales (cantine, garderie, médiathèque..) - (3) Compensation de la TVA année N-1 (2015) et taxe d'équipement - (4) Prélèvements reversés aux territoires dits « défavorisés » : - péréquation suite réforme Taxe - Professionnelle : 353 - péréquation intercommunale : 66



Construire Méré

Registre des permis de construire

Nom	Adresse du terrain	Objet de la demande	Décision
CALIRI Huguette	23, Rue de la Croix de Rome	Abri type Marquise pour fils à linge	ACCORD le 31/03/2015
DE HELLOCO Martine	9b, Rue du Donjon	Mur + portail coulissant	ACCORD le 03/04/2015
Mme ETIENBLED	10, Avenue Léon Créte	Abri Bois	ACCORD le 20/05/2015 avec prescriptions
M. DEZANDEE	8, Rue de la Croix de Rome	Car Port	ACCORD le 17/04/2015
CONIA Alexandre	9, Rue de la Croix de Rome	Création d'une lucarne	ACCORD le 24/04/2015
M. TERNISIEN	31, Rue Léopold Bellan	Pose de Velux	ACCORD le 20/04/2015
PREVOT Didier	18bis, Rue de la Longue Toise	Réfection toiture existante + Véranda	ACCORD le 01/06/2015
FAUVIN Ingrid	22, Rue des Sablons	Rénovation et Extension d'un atelier	ACCORD le 09/06/2015
VITTECOQ Karine	10, Rue de la Longue Toise	Charreterie	ACCORD le 26/06/2015
GOUILLER Marc	19, Rue de la Croix de Rome	Création d'une véranda	ACCORD le 26/06/2015
LA POSTE	8, Rue François Dezort	Création de 19 places de stationnement	NON SOUMIS A DP le 26/05/2015
KELAIDITES Gilles	5, Sente de la Maladrerie	Extension maison d'habitation	SANS SUITE le 04/08/2015
SIMONE Gérardo	13, Avenue du Général de Gaulle	Pose de pavés de verre	ACCORD le 13/07/2015
PAPON François	8, Rue de la Longue Toise	Agrandissement ouverture	ACCORD le 22/07/2015
PAPON François	8, Rue de la Longue Toise	Création d'un abri de jardin	ACCORD le 27/07/2015
LE HELLOCO Patrice	9bis, Rue du Dragon	Création d'une cloture	ACCORD le 27/07/2015
M. MAGRON	2, Rue des Pommiers	Création d'un abri de jardin	ACCORD le 17/08/2015 avec prescriptions
FONCIER-EXPERTS M. et Mme WEISS	4, Rue de la Croix de Rome	Création d'un second accès + portail	ACCORD le 03/11/2015
KELAIDITES Gilles	5, Sente de la Maladrerie	Extension maison d'habitation	ACCORD le 03/11/2015
SNCF	Place Louis Valtou	Mise en accessibilité PMR de la Gare	en instruction
Richard RAPHAEL-DUBOS	3 chemin du Mesnil Piquet	création d'une piscine non couverte	en incomplet
GONDRAND J.F.	2 rue Saint Roch	Pose de 2 fenestres de toit	ACCORD le 03/11/2015
GUILBERT Serge	3 Impasse du Bois Yvon	Création d'un auvent	REFUS le 17/11/2015
GUILBERT Serge	3 Impasse du Bois Yvon	Création d'un auvent	ACCORD le 26/11/2015
FAUVIN Hervé	22 rue des Sablons	Extension d'une habitation	ACCORD le 12/01/2015
QUENNEVILLE Rémi	9 rue de la Longue Toise	Pose de 3 fenestres de toit	ACCORD le 26/12/2015
BOYSSOU Norbert	21 route de Galluis	Création d'une piscine	REFUS le 24/12/2015
RAMOS David	17 rue Désiré le Prigent	Extension maison	EN INCOMPLET le 11/01/2016
M. SAVIGNER-BOUTRUCHE	11 rue Désiré le Prigent	Pose de 3 fenestres de toit et aménagement des combles	EN INSTRUCTION

La lettre du PLU

Informez vous !

En 2016, la démarche du Plan Local d'Urbanisme du village de Méré se poursuit



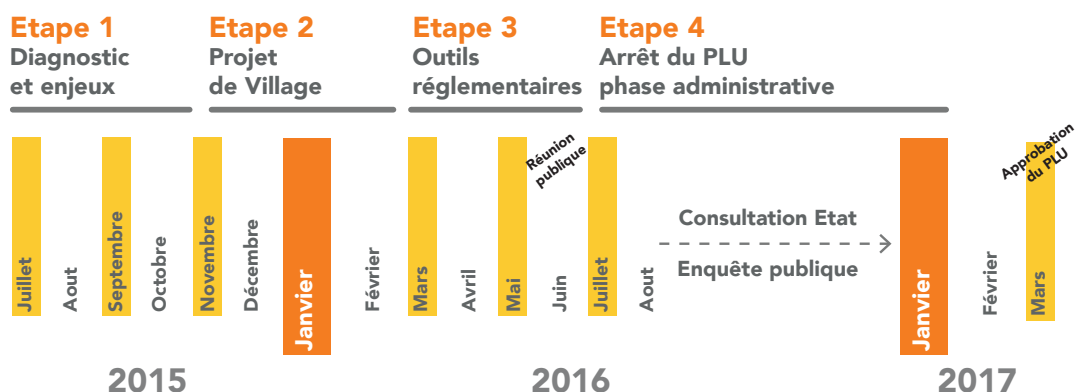
Depuis juillet 2015, le commune de Méré a engagé l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). A la rentrée 2015, le diagnostic du PLU, qui constitue la première étape de la démarche, a été rédigé et les enjeux pour le Village et les méréens ont été identifiés.

L'hiver 2015-2016 a marqué une étape importante dans la réflexion du PLU avec l'enclenchement de la réflexion du projet de Village. Cette seconde étape a permis d'aboutir à l'écriture du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). En termes simples, cette étape définit les orientations générales d'aménagement, de développement du Village pour les 10 prochaines années. Le PADD a fait l'objet d'un débat en conseil municipal le 12 février 2016.

Le printemps 2016 est consacré à l'écriture réglementaire du PLU (règlement graphique et écrit) et à la finalisation du projet de PLU. Le conseil municipal se réunira cet été pour arrêter le projet de PLU et engager la phase administrative de la démarche. A cette occasion, une réunion publique sera organisée. Nous vous informerons prochainement de la date de cette prochaine réunion.

Le calendrier du PLU

La démarche du PLU de Méré se déroule sur **deux ans** suivant **quatre étapes** :



Une concertation à toutes les étapes

La Village de Méré tient à concerter pleinement à toutes les étapes de la démarche du Plan Local d'Urbanisme.



Des articles dans votre journal municipal **Méré Mag** permettent de sensibiliser et d'informer largement l'ensemble des habitants sur la démarche d'élaboration de PLU.



Une exposition ouverte au public est mise en place en mairie pour informer les habitants des conclusions de la phase de diagnostic du PLU et des premiers enjeux. De nouveaux panneaux seront installés pour compléter l'exposition et présenter le projet de village (PADD).



Donner votre avis ! Un **registre** est mis à la disposition des habitants en mairie pour consigner et faire part de vos observations.



Le **site internet** du village peut être consulté pour retrouver l'ensemble des informations sur la démarche de PLU.

Pour aller plus loin ...

Le PLU est un **document stratégique** dans lequel sont fixés les orientations et les objectifs du Village pour les 10 prochaines années, les règles qui s'appliquent aux nouvelles constructions. Le PLU comporte **5 pièces principales** :

1 Rapport de présentation

Il **expose** le diagnostic, **analyse** l'état initial de l'environnement, **explique** les choix du projet, **justifie** le règlement...

2 PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables constitue le **projet de Méré** pour les **10 prochaines années**.

3 OAP

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) **précisent** les conditions d'aménagement des **secteurs porteurs d'enjeux**.

4 Règlement

Il se compose d'un règlement graphique (plan de zonage) et d'un règlement écrit qui **fixent les règles d'urbanisme et d'utilisation générale des sols**.

5 Annexes

Les annexes ont une **fonction informative** (périmètres de protection, servitudes d'utilité publique, plans des réseaux...) et regroupent les pièces administratives.

MÉRÉ

À la campagne l'auto-stop solidaire s'organise

CETTE FOIS, c'est réellement parti pour Rezo Pouce dans les Yvelines. Ce réseau d'auto-stop organisé, mis en place pour la première fois en Ile-de-France par l'association Pouce d'Yvelines, a été officiellement lancé samedi à Méré et onze autres communes rurales*. « Nous nous sommes impliqués dès le départ, rappelle le maire (SE) Michel Recoussines, nous avons des problèmes de stationnement à la gare, des bus qui ne peuvent pas passer fréquemment et des jeunes qui sont obligés de faire du « stop sauvage » lorsqu'ils n'ont plus cours au lycée de La Queue-lèz-Yvelines.

Une appli pour smartphones lancée à l'automne

» L'idée est simple : il s'agit de faire se reconnaître, à l'aide d'un badge et d'un panneau, des auto-stoppeurs et des conducteurs s'étant inscrits à Rezo Pouce**.

Et ce, pour que l'auto-stop se déroule en toute sécurité et en toute confiance. « Je prends parfois des lycéens sur la route, explique Anita, qui s'est inscrite samedi en tant que conductrice, il est arrivé que ceux-ci hésitent à monter. Ce système va les rassurer. »

Les auto-stoppeurs devront donc patienter sous les panneaux verts portant la mention « Arrêt sur le pouce », et qui fleurissent dans les communes partenaires depuis samedi. « On offre une solution innovante en termes de mobilité, explique Armel Pitois,



Méré, samedi. Michel Recoussines, le maire, a fait installer les premiers panneaux Rezo Pouce devant la mairie. Plusieurs autres suivront dans différents quartiers du village et notamment à la gare. (LP/L. Mf.)

président de Pouce d'Yvelines, cela fait aussi des économies d'énergie et créé du lien intergénérationnel. »

Toutes les personnes sans moyen de se véhiculer peuvent donc être touchées par cette initiative, des plus jeunes au plus âgées. « On pense aux seniors qui doivent aller chez le médecin ou au marché, note Pierre Souin, maire (SE) de Marcq, car perdre le moyen de bouger c'est se couper un peu plus de la réalité. » Rezo Pouce espère convaincre beaucoup d'autres communes du département

d'ici à la fin de l'année. Par ailleurs, une application pour smartphones permettant de mettre en relation auto-stoppeurs et conducteurs devrait être mise en ligne à l'automne.

Laurent Mansart

*Emancé, Villiers-le-Mahieu, Thiverval-Grignon, Les Mesnuls, Méré, Marcq, Thoiry, Bazoches-sur-Guyonne, Boissy-Sans-Avoir, Saint-Léger-en-Yvelines et Mareil-le-Guyon

**www.rezopouce.fr





Méré envisage de devenir MAIRIE VIGILANTE en rejoignant le programme Voisins Vigilants.

En France, un cambriolage a lieu toutes les 90 secondes. En repoussant efficacement toutes les formes de délinquance, le dispositif Voisins Vigilants® rétablit confiance et sérénité au sein de nos communes. Dans les quartiers de Voisins Vigilants, le Ministère de l'Intérieur constate une baisse des cambriolages pouvant aller jusqu'à -40% par an.

Au vu des communautés de Voisins Vigilants qui ne cessent d'augmenter et comme nous l'avions évoqué précédemment, nous étudions la possibilité de soutenir le dispositif en devenant Mairie Vigilante.

Ce dispositif est l'occasion de créer des liens privilégiés entre les habitants, la mairie, la police municipale, la gendarmerie et Voisins Vigilants. Les réunions organisées régulièrement permettront d'établir des

relations de proximité et de confiance.

La plateforme Voisins Vigilants est un site internet permettant de mettre en relation les habitants afin de lutter ensemble contre le fléau des cambriolages de manière simple et gratuite.

A titre d'exemple, pour rejoindre les Voisins Vigilants une fois le programme mis en route, vous vous inscrivez sur le site www.voisinsvigilants.org. Puis, vous accédez à la rubrique « démarrage », suivez les étapes du dacticiel.

Une fois le programme démarré à Méré, nous publierons une carte où apparaîtront toutes les communautés de Voisins Vigilants.

Après votre inscription sur le site voisinsvigilants.org, vous pourrez, grâce aux différentes applications du site,

partager vos dates de départ en vacances, publier des annonces, faire connaissance avec vos voisins. Ou encore, envoyer des alertes, que la mairie et les Voisins Vigilants recevront par mail et directement sur leur téléphone portable. Elles permettent de prendre les mesures nécessaires. Vous créez un cadre de vie agréable où le partage, l'entraide et la solidarité sont les valeurs essentielles de notre communauté.

Une réunion publique sera organisée, afin de présenter le dispositif Voisins Vigilants® à tous les habitants.

Communauté de voisins : www.voisinsvigilants.org

FACILITER L'INTERVENTION DES FORCES DE L'ORDRE

Les rôdeurs ou escrocs repérés par les habitants sont signalés à la gendarmerie par un référent, responsable de la chaîne de vigilance. Les forces de l'ordre peuvent ainsi intervenir avec efficacité par le biais de contrôles ciblés.

Par ailleurs, l'adhésion de la commune au service « Mairie vigilante » permettra à la police municipale de diffuser des informations utiles via l'interface : signalements partagés par d'autres quartiers, annonces de travaux, alertes météo... permettant de préserver la tranquillité des habitants.

LANCER L'INITIATIVE DANS VOTRE QUARTIER

Déjà expérimenté dans certains quartiers, ce système, gratuit et facile à mettre en oeuvre, repose avant tout sur l'implication des habitants. Pour rejoindre ce réseau, contactez la police municipale, qui vous présentera le dispositif. Rencontrez ensuite vos voisins pour leur proposer d'adhérer à votre initiative.

En fonction de l'intérêt des habitants, la Ville proposera une réunion d'information. Chacun peut commander en ligne un autocollant avec le symbole « Voisins vigilants », à placer en extérieur, de façon visible. La Ville installera également une signalétique aux entrées de la commune, pour dissuader d'éventuels cambrioleurs en repérage.

AVISER LA GENDARMERIE MÊME EN CAS DE DOUTE

Par le biais de cet outil ou directement auprès des gendarmes, il est important de signaler tout véhicule ou individu qui semble faire du repérage ou du démarchage, et ce, même en cas de doute. Ces informations peuvent faire l'objet de recoupements et s'avérer déterminantes dans la résolution d'enquêtes. Dans ce cas, notez le modèle et la plaque d'immatriculation du véhicule ainsi que les caractéristiques des personnes que vous aurez remarquées et transmettez ces informations le plus rapidement possible aux forces de l'ordre.



Renouvellement des voies et ballast

Entre Plaisir-Grignon et Dreux - 7 mois de travaux entre le 25 avril et le 11 novembre 2016.

Au moment où nous bouclons ce bulletin, la SNCF nous a informés de travaux importants sur l'axe Paris-Montparnasse-Dreux de la ligne N du Transilien-Île de France.

70 km de voies seront remplacées en semaine de nuit. 7 km de chantier demandent environ 1 semaine.

- Les travaux «préparatoires» auront lieu du 25 avril au 4 juillet,
- Les travaux les plus importants et bruyants (de 105 à 110 décibels) du 4 juillet au 8 octobre : relevage, nivelage et redressement de courbes. Ces travaux seront réalisés par un train-usine de 400 à 600 m de long qui permet de remplacer plus rapidement l'ensemble des constituants de la voie (ballast, traverses et rails) au fur et à mesure de son avancement.

- Les travaux de finition du 8 octobre à novembre.

Cela occasionnera une interruption totale des circulations entre Plaisir et Dreux (ou Montfort l'Amaury-Méré et Dreux) dans les deux sens de la circulation à partir de 20h30, 21h30 et 22h30 en fonction des phases. Des bus de substitution seront mis en place.

Durant la journée, les trains circuleront à 60km/h maximum. Prévoir de 5 à 7 min de retard entre Dreux et Plaisir nous a t-on dit. Outre les gares, des passages à niveau seront également fermés et la circulation routière perturbée ainsi que le stationnement des véhicules.

Quatre week-ends «rouges» dont ceux du samedi 4 juin à 23h35 au dimanche 5 juin 7h35 et du samedi 16 octobre, à 20h au dimanche 17 à 12h, interruption totale de

la circulation entre Versailles-Chantiers et Paris-Montparnasse dans les 2 sens.

Ces renseignements nous ont été communiqués à titre indicatif et sont susceptibles de modification de la part de la SNCF.

Nous ne manquerons pas de vous en informer en fonction des éléments et des moyens de communication en notre possession.



Conseils pratiques en matière de dépannage à domicile

Information de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) :

Le dépannage à domicile peut être à l'origine de problèmes pour les consommateurs. Souvent, il s'agit de trouver un dépanneur dans l'urgence et les professionnels indisciplinés peuvent en abuser. Il faut toujours être vigilant, bien s'assurer que l'urgence est réelle et savoir que des obligations d'information s'imposent aux professionnels.

Vous trouverez ci-dessous quelques conseils pratiques avant de faire appel à un professionnel :

Méfiez-vous des tracts publicitaires lapidaires, donnant peu d'informations sur les principales caractéristiques du service proposé ;

Soyez prudent à la lecture d'une publicité ou d'une documentation commerciale se prévalant de la caution d'un service public, en effet, ne lui accordez pas automatiquement crédit ;

Exigez la communication, préalablement à la réalisation de tous travaux, d'un document écrit contenant les informations suivantes :

- les taux horaires de main-d'œuvre TTC ;
- les modalités de décompte du temps passé ;

- les prix TTC des différentes prestations forfaitaires proposées ;
- les frais de déplacement, le cas échéant ;
- le caractère payant ou gratuit du devis, et, le cas échéant, le coût d'établissement du devis ;
- le cas échéant, toute autre condition de rémunération.

Demandez à l'entreprise le prix des pièces qui seront remplacées pour éviter d'éventuelles surprises ;

Pour toute prestation d'un montant supérieur à 150 euros TTC, n'oubliez pas de demander un état des lieux ou de l'appareil, de manière à avoir une vision précise des réparations à faire réaliser ;

Pour toute prestation d'un montant supérieur à 150 euros TTC, sauf urgence absolue, exigez un devis de la part du professionnel, cela vous évitera toute mauvaise surprise quant au prix à payer une fois les travaux réalisés.

Un professionnel vous suggère de réaliser des travaux qui ne semblent pas urgents ? Prenez le temps de réfléchir et ne donnez pas votre accord trop rapidement. Pensez au fait que vous bénéficiez d'un délai de réflexion pour toute prestation que le

professionnel vous propose en sus de celles que vous lui avez demandé de réaliser en urgence.

En cas de litige avec un professionnel indélicat, vous pouvez saisir les services de la Direction départementale de la protection des populations des Yvelines dont les coordonnées figurent ci-dessous :

Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP)

30 rue Jean Mermoz

78035 Versailles

Tél. : 01 30 84 10 00

email : ddpp@yvelines.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public :

de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Permanence consommateurs, sans rendez-vous : les mardis et jeudis de 14h00 à 16h30



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mise en oeuvre des actions et mesures de lutte contre les pics de pollution atmosphérique

les mesures précisées dans l'arrêté référencé et rappelées dans le message du Préfet de police, Préfet de la Zone de Défense de Paris/Ile de France, correspondant au seuil susvisé sont applicables immédiatement.

Recommandations sanitaires

A la population générale, et plus spécifiquement aux catégories de la population particulièrement vulnérables ou sensibles.

- Les populations vulnérables et leur entourage (aidants) : femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, sujets asthmatiques, souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires).
- Les personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution ou une exacerbation de leurs symptômes : personnes diabétiques, immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux.

Pour les populations vulnérables et les populations sensibles : réduire ou éviter les activités physiques et sportives intenses (obligeant à respirer par la bouche) en plein air ou en intérieur.

Pour la population générale : pas de modification des activités habituelles.

Pour les sources fixes de pollution, il est recommandé de :

- Réduire voir procéder à l'arrêt du fonctionnement des installations fixes dont les émissions contribuent à la pointe de pollution ;
- Limiter la température maximale des locaux en période de froid à 18°C
- Éviter l'utilisation du bois de chauffage individuel d'agrément ou d'appoint ;

- Reporter les activités de brûlage de déchets verts (y compris les déchets agricoles) autorisées par dérogation à l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts ;
- Reporter les épandages par pulvérisation (il est rappelé que ces épandages sont interdits si le vent a une intensité strictement supérieure à 3 sur l'échelle de beaufort) ;
- Pour les émetteurs industriels, s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs de dépoussiérage.

Pour les sources mobiles de pollution (usagers de la route), il est recommandé de :

- Différer leurs déplacements dans la région d'Ile-de-France ;
- Contourner l'agglomération de Paris, pour le trafic de transit, en empruntant les axes routiers indiqués sur la carte (annexe 4 de l'arrêté inter préfectoral du 07/07/2014) ;
- Emprunter prioritairement les réseaux de transport en commun ;
- Privilégier les modes actifs de déplacement (marche, vélo...), le covoiturage ou l'utilisation de véhicules peu polluants (électrique, GNL...);
- Utiliser les possibilités mises en place au sein des établissements professionnels afin d'aménager les déplacements domicile – travail (télétravail, adaptation des horaires, etc...);
- Respecter les conseils de conduite propre ;
- Réduire leur vitesse sur l'ensemble de la région d'Ile de France :

110 km/h sur les portions d'autoroutes normalement limitées à 130 km/h ;

90 km/h sur les portions d'autoroutes et de voies rapides normalement limitées à 110 km/h ;

70 km/h sur les portions d'autoroutes, de voies rapides et de routes nationales et départementales normalement limitées à 90 km/h.

Les contrôles suivants seront renforcés :

- Les contrôles antipollution des véhicules circulant sur la voie publique par les services concernés ;
- La vérification des contrôles techniques obligatoires des véhicules circulant sur la voie publique par les forces de police et de gendarmerie ;
- Les contrôles de présence de matériels de débridage sur les cyclomoteurs ;
- Les contrôles du respect des vitesses réglementaires sur la voie publique par les forces de police et de gendarmerie.

Des informations sur les niveaux de pollution sont disponibles sur le site www.airparif.asso.fr

Enfin, il est rappelé que conformément aux termes de l'arrêté, les recommandations sanitaires peuvent être consultées sur le site Internet de l'ARS d'Ile de France :

www.ars.iledefrance.sante.fr

ou obtenues par le biais de la permanence téléphonique médicale du centre spécialisé de l'hôpital

Ferdinand WIDAL qui est activée
01 40 34 76 14
(dépend du centre anti-poison).



Une patinoire à Méré

En 2009, Michel Recoussines a eu l'idée d'installer une patinoire synthétique sur le terrain du Poirier d'Encre afin d'une part d'apporter une nouvelle activité insolite à Méré, et d'autre part pour que les enfants privés de sports d'hiver puissent, accompagnés de leur famille, un peu ressentir une ambiance hivernale sans les montagnes. Mais à l'époque, les prix proposés par les sociétés consultées dépassaient les possibilités du budget communal. Nous avons donc abandonné le projet. Puis, le hasard «faisant bien les choses»

parfois, une société spécialisée entre autre activités dans les patinoires synthétiques sans nuisance pour l'environnement (HEXA) s'est installée dans la Zone d'Activités de la gare. Et elle a proposé à la commune la mise à disposition gratuite de l'installation que vous avez eue l'occasion de voir et d'utiliser. Seule condition imposée par la société, éviter les vacances de Noël car le matériel n'est pas disponible, et financer uniquement le personnel et le gardiennage. Les 100 personnes (parents, ados, en-

fants y compris de communes voisines et du centre de loisirs de Montfort) qui ont en moyenne quotidiennement même au mois de février et en fonction du climat fréquentés la patinoire prouvent que nous avons fait le bon choix.



HEXA

Installée dans la zone d'activité de Méré sur 12000 m² de terrain, 5200 m² de bâtiment couvert et 300 m² de bureau, la société HEXA propose depuis plus de 70 ans son savoir-faire dans le domaine de la fabrication-vente-location de tentes de réceptions, tentes de camping, mobilier, et matériels divers pour l'événementiel. Inspiratrice de la tente de réception à armature tubulaire, des tentes de camping et également des pistes de luge en synthétique, HEXA ne se contente pas seulement de se maintenir dans l'ère du temps, mais est en mesure de proposer des innovations à sa clientèle. Entreprise à dimension

humaine, Hexa est soucieuse de satisfaire sa clientèle, Hexa propose une très large gamme de matériels et de tentes. Sensible à l'environnement HEXA a également pris des mesures afin de contribuer à la réduction de ses rejets polluants :

- Renouvellement fréquent de la flotte de véhicules (plus de 80% de nos véhicules ont moins de deux ans).
- Acquisition d'engins de manutention électriques
- Recyclage de certains de nos déchets (les toiles PVC en fin de vie, les armatures acier et le bois usagé sont revalorisés par nos prestataires).

C'est grâce à Hexa qui avait prêté la patinoire à la commune pendant les vacances de février que les enfants de Méré et des communes avoisinantes ont pu s'initier aux joies du patinage, savourer des crêpes et se réchauffer avec des boissons chaudes.





Nettoyage de printemps à Méré

Depuis plusieurs années des opérations «Nettoyons la nature» se développent partout en France. Il est temps de prendre conscience que le moindre déchet jeté dans la nature a un impact sur notre environnement.

Chaque année, des tonnes de dépôts sauvages finissent dans les mers, sur les plages, dans les forêts et ailleurs en pleine nature. Les premières causes en sont nos modes de production et de consommation non durables, de mauvaises stratégies de gestion des déchets et un manque de sensibilisation de la population. Afin de réduire la quantité d'ordures déversées dans la nature et pour donner plus de visibilité à ce problème, le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse coordonne une journée annuelle de «nettoyage de printemps» pour toutes les communes volontaires appartenant au territoire du PNR.

La commune de Méré a répondu encore une fois présente à cette action citoyenne de nettoyage le dimanche 20 mars 2016. Accompagnés de jeunes, les volontaires ont nettoyé autour de la gare, dans la zone d'activités, sur l'entrée de la route Nationale 12 et sur la rue du Colombier. Nous avons ramassé de nombreux déchets en tout genre : le poids de ces déchets représentait plus de 150 kg. Merci à tous les bénévoles enthousiastes qui ont souhaité participer à cette opération de nettoyage et qui ont trouvé le temps pour se mobiliser.

En participant à cette initiative et en contribuant à nettoyer leur environnement, les participants ont pu constater quelle quantité de déchets se retrouve dans leur voisinage. Cette action a donc été une occasion de sensibiliser les citoyens au problème des déchets sauvages et de faire changer les

mentalités et les comportements.

En se décomposant dans la nature, les déchets relâchent des particules dans l'environnement qui vont, de façon simplifiée, s'infiltrer dans le sol ou ruisseler jusqu'aux courants d'eau. Elles seront ensuite captées par les végétaux pour se retrouver dans l'ensemble de la chaîne alimentaire. Tous les jours agissons pour notre environnement. Tous nos petits gestes sont bénéfiques.



■ MÉRÉ

Comme un avant-goût de Jeux olympiques



Cette seconde édition des Olympiades de la jeunesse était encadrée, entre autres, par Hiram Azilinson, l'entraîneur de l'équipe de basket, au centre.



Le tir à la corde, l'une des disciplines proposées lors des Olympiades.

Ce dimanche, il y avait comme les prémices des Jeux olympiques à Méré. Il faisait beau comme à Rio de Janeiro dimanche après-midi pour la seconde édition

des Olympiades de la jeunesse. Quarante jeunes, de 10 à 18 ans, se sont relayés en équipes autour de cinq activités : ping-pong, football, tir à la corde, basket et

course. C'est la deuxième année que la commission sport de la mairie organise ces Olympiades. Hiram Azilinson, entraîneur de l'équipe de basket et Isabelle De-

monchy, conseillère municipale, ont encadré la manifestation. Les Olympiades se sont achevées par la distribution des prix par Michel Recoussines, maire de Méré.



2016

PAINTBALL

et Bubblefoot

Vous avez de 8 à 77 ans
venez vous défier en famille,
entre amis ou copains

Protections individuelles et lanceurs
adaptés fournis

Dimanche 22 mai - 14h00 18h30
Animation gratuite



SAINT JEAN

Fête de la

Samedi
18
Juin
2016

> Dîner pique-nique
sur le terrain de l'Abbaye

> Soirée animée
par le DJ «Yves»

> 19h00 apéritif offert
par votre conseil municipal

> 21h30 distribution aux
enfants de colliers fluos

10^{ème} Feux d'artifice





De l'animation culturelle à Méré et sur le réseau Au fil des pages 78

Animations sur le réseau au fil des pages 78

Les animations ont repris dès le 11 septembre sur le réseau avec les lancements du Défi-lecture, du concours Nouvelles de Mai et du jeu d'écriture Au fil des mots !

Le Défi-lecture pour les enfants est terminé ! **Les adolescents et adultes ont jusqu'au 14 mai 2016 pour voter.**

Résultats des votes : 656 enfants ont voté sur le réseau ! Les livres choisis sont toujours disponibles à la médiathèque :

- 0-4 ans : Attends, petit éléphant !
- 4-7 ans : Chhht !
- 6-9 ans : Un monstre est entré dans ma vie
- 8-11 ans : Le Lutin du cabinet noir
- 10-13 ans : Le Silence de Mélodie.

Merci pour votre participation !

Pour les concours Nouvelles de Mai et Au fil des mots : attention ! Pensez à envoyer vos textes (papier et numérique) avant le **2 avril 2016** pour tenter de remporter un prix ! La remise des prix et des recueils aura lieu le 21 mai 2016.

Pour tout savoir des animations du réseau et de ses bibliothèques en 2015-2016, surveillez l'agenda du site www.aufildespages78.fr ; le détail figure sur les dates en orange.

Dans votre médiathèque

La **Foire aux Livres**, durant la Foire à Tout annuelle de Méré, avait comme tous les ans lieu dans la cour de la médiathèque au 1, sente de l'Abbaye. Nous vous rappelons que le stand de 2m linéaires est gratuit pour les adhérents au réseau Au fil des pages 78 !

Nous vous proposons les sélections du Défi-lecture dans votre médiathèque. Il est bien sûr possible de les emprunter même si vous ne souhaitez pas participer. Ces sélections sont disponibles dans chaque médiathèque du réseau.

Nous continuons à proposer des livres en nouveauté chaque mois, et surtout n'hésitez pas à nous laisser vos suggestions d'achats dans le cahier disponible à la médiathèque : si l'ouvrage n'est pas encore sur le réseau, chaque proposition est étudiée !



Nous vous rappelons que la médiathèque François Quesnay est ouverte :

le mercredi : 10h – 12h et 14h – 17h

Le jeudi : 15h – 17h

(hors vacances scolaires)

le samedi : 10h – 12h30 et 14h – 16h

L'inscription est gratuite pour les Méreens et habitants des villes adhérentes au réseau Au fil des pages 78.

Pour tout renseignement :

01 34 86 76 95,

mediatheque-de-mere@wanadoo.fr

ou **www.mere-village.fr**

(médiathèque).

Retrouvez toutes les informations des médiathèques du réseau sur le site web **www.aufildespages78.fr** et sur la page Facebook Médiathèques Au Fil des Pages 78 !

Associations



Vendredi 27 mai 2016, 20h30

Méré Salle des mariages

Frank SENTIER



Directeur de l'ALEC - AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT

ECO-HABITAT et maîtrise de l'énergie

POURQUOI ?... COMMENT ?

Réservations : 01 34 86 99 78 ou aspirine78490@gmail.com - Entrée 3 euros.

Association Pour l'Idée, la Rencontre, l'Information Non Ennuyeuse



Commerce Equitable - 28-29 mai

Méré Salle des mariages

la traditionnelle exposition-vente sur le commerce équitable. Vous pourrez y retrouver les produits phares en alimentation : Sucre Mascobado, huile d'olive, d'excellents chocolats... toute une gamme BIO et équitable ; et la nouvelle collection en artisanat : bijoux en or végétal, foulards coton et soie, maroquinerie BIO..., ballons, jeux...des produits SURCYCLES !! Venez nombreux !»

L'échange (le billet du Méré Tennis Club)



Les animations au MTC :

Depuis l'arrivée de notre nouvel entraîneur en septembre, Leonel ALBERTI, le rythme des animations s'est accéléré. Nous avons organisé dimanche 20 mars, un tournoi de double mixte où plus de 20 joueurs de tous âges se sont affrontés une partie de l'après-midi, suivi d'un goûter convivial. Puis le 3 avril, matinée réservée à nos jeunes du club avec une « journée jeu et match » qui consiste à l'organisation de matches pour les petits et de jeux divers suivis d'une collation.



1er tournoi « Open » à Méré

Pour la première fois depuis la création du club, nous organiserons un tournoi « Open Jeunes » (ouverts aux joueurs extérieurs au club), homologué par la fédération, réservé aux jeunes filles et garçons qui se déroulera du 6 au 19 juin prochains. Nous espérons accueillir le plus de joueurs possibles.

Rapprochement avec le club de tennis de Montfort

Nous avons envisagé un rapprochement entre les deux clubs de Méré et celui de Montfort. Malheureusement le club de Montfort étant essentiellement à vocation loisir et le MTC étant à vocation éducation des jeunes et compétition, un rapprochement n'a pas été possible malgré nos bonnes volontés et de nombreuses réunions entre nos clubs.

Tournoi interne et fête du club à Méré

Notre traditionnel tournoi interne se déroulera du 26 avril au 3 juillet 2016, jour de notre barbecue familial annuel.

Sportivement.

Jean-Guy Mutez Président du MTC
<http://mere-tennisclub.fr>

Les inscriptions pour la saison 2016-2017 débuteront fin mai 2016 afin d'organiser au mieux les cours de l'école tennis.

Brèves du MTC

Une nouvelle épreuve spécifiquement féminine a vu le jour « Les Yvelinoises » (épreuve de doubles) et nous avons inscrit deux équipes qui se sont classées 2ème de leur poule. Une de nos équipes est arrivée en finale !

Merci à Béatrice DESMEDT



Le MTC a une pensée émue pour Guy BRETIN qui nous a quittés le 11 janvier. Il était un fidèle soutien de notre club et nous a beaucoup aidés lors de notre dernière fête l'été dernier. Nous adressons à sa famille et à ses proches nos sincères condoléances.

Amicale Cycliste de Méré / Montfort



le club cycliste de Méré / Montfort participe régulièrement aux randonnées et rallyes*organisés par nos amis des clubs voisins, mais également à quelques spé-

ciales loin de nos bases. A titre d'exemple, voici le programme pour ce 2^{ème} trimestre 2016 :

- La Mauldre - Beynes 03.04
- Hauteur et vallée - Maurepas 17.04
- Coteaux de la Seine - Mantes la Ville 05.05
- Rallye des Clochers - Orgerus 08.05
- Les Andelys - Villepreux 21.05
- Rallye des Essarts - Les Essarts le Roi 22.05
- Epône Ecos Epone + Les randonneurs - Epone 29.05
- La Monticyclo - Montigny le Btx 11.06
- Les spéciales pour les plus téméraires (Pas

les plus nombreux)

- La Peter Van Petegem - 16.04 Aalst (Belgique)
- La Claudio Chiapucci - 04.06 Arnay le Duc
- L'Ardéchoise - 18.06 St. Félicien
- Les Copains - 03.07 Ambert

Pour tous renseignements

ou adhésion : Marc 06 22 93 12 09

*Les rallyes et randonnées sont des organisations amicales, avec kilométrages variables au choix des participants 40- 50- 60 et plus. Avec départ et arrivée libres, excluant toute compétition.

SIEED

Désormais, les meubles ont un nouvel avenir

A partir du 1er octobre, une benne spécialement dédiée aux meubles usagers est installée à la déchetterie de Méré.

Financé par l'éco-participation lors de l'achat de meubles neufs, le Programme Eco-mobilier, agréé par le ministère de l'Ecologie, permet au SIEED de mettre en place cette benne pour favoriser le recyclage des meubles usagés.

Les 3 solutions pour vous défaire de vos meubles usagés :

- Le don à des associations,
 - L'apport en déchetterie de Méré,
 - L'apport dans les magasins volontaires.
- Ce que deviennent les meubles usagés :
- Le recyclage : Les meubles usagés sont recyclés. C'est une économie de ressources car la majorité des meubles sont composés de bois, de métaux et de mousses qui peuvent être recyclés.
 - La production d'énergie : Les meubles qui ne peuvent pas être recyclés ou réutilisés sont valorisés sous forme de chaleur ou d'électricité.

Quels meubles sont concernés ?

Ce sont tous les meubles ou parties de meubles des particuliers qui peuvent être déposés dans la benne mobilier quels que soient l'état, le type ou le matériau (chaise, table, lit, matelas, canapé...) Les éléments de décoration et de récréation n'en font pas partie.



Respectez vos voisins !

Bruits dans les propriétés privées

Par arrêté préfectoral, les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique, ... ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables

de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Les samedis

de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Bruits d'activités professionnelles

Les travaux bruyants susceptibles de causer une gêne de voisinage, réalisés par des entreprises publiques ou privées, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur le domaine public ou privé, y compris les travaux d'entretien des espaces verts ainsi que ceux des chantiers sont interdits :

Les jours de semaine

avant 7h00 et après 20h00

Les samedis

avant 8h00 et après 19h00

Les dimanches et jours fériés

Feux

Rappel : le brûlage des déchets verts à l'air libre, est interdit toute l'année sur l'ensemble du territoire des Yvelines. Par conséquent tous les gros déchets verts des jardins (branchages et bois de taille) doivent être portés à la déchetterie. Il est rappelé que les feuillages, tontes de gazon et petites branches sont ramassés le lundi matin par les camions du SIEED jusqu'au 8 décembre.

Crottes de chiens

Merci de bien vouloir ramasser les crottes de vos chiens devant les maisons ainsi qu'en balade, nous vous rappelons qu'il existe des «toutounet».

Carnet

Naissances

- Gabriel RAMOS
23 mars 2016

Mariages

- Lionel ROBERT et Valérie CHAVET
20 février 2016

Décès

- M. Marcel BOURGEOIS
1er janvier 2016
- M. Guy BRETIN
11 janvier 2016
- M. Bernard DELAY
16 mars 2016
- Mme NISS veuve FOURNET Marie
28 février 2016
- Mme LE CAM épouse
ROBERT Suzanne
8 avril 2016



JAS

Jardin Art

& Soin

Association loi 1901

Visitez des Jardins

Le vieux pommier

Un jardin sauvage, des plantes s'adaptant au sol sec souvent au soleil. On passe de graviers plantés de graminées à des rosiers romantiques qui s'étirent sous l'acacia sur fond de potager et du petit bassin. Un érable et des plantes plus exigeantes en eau profitent de la légère humidité ainsi créé. Un cerisier sauvage enrubanné de mauve de la glycine ou de blanc du rosier liane fait face au vieux pommier.

Olga Nasaroff
78490 Méré
18, rue
Désiré Le Prigent
01 34 86 02 23

Ouverture
les 21 et 22 mai
14h - 18h
Entrée : 3 €



Agenda

>Cérémonie du 8 mai

Dimanche 8 mai 2016
Monument aux morts

>Sortie CM1 - CM2

Mardi 10 mai 2016
Giverny

>Sortie maternelle

Jeudi 12 mai 2016
Château de Breteuil

>Paintbal et bubblefoot

Dimanche 22 mai 2016
au Poirier d'Encre

>Sortie des aînés

Jeudi 26 mai 2016
Déjeuner aux Vaux de Cernay

>Sortie CP - CE1

Lundi 30 mai 2016
Zoo de Beauval

>Fête des classes maternelles

Vendredi 10 juin 2016 - 19h00
Spectacle annuel

>Sortie CM2

Mardi 14 juin 2016
Assemblée Nationale

>Fête de la St Jean

Samedi 18 juin 2016

>Spectacle musical pour l'école de Méré

Vendredi 24 juin 2016
« Pierre et le Loup » à l'église de Méré

>Kermesse des deux écoles

Samedi 25 juin 2016 - 14h00

>Sortie école maternelle

Jeudi 30 juin 2016
Musée Rambolitrain

>Exposition de l'école primaire

Vendredi 1er juillet 2016 - 18h00

>Remise des prix CM2

Vendredi 1er juillet 2016 - 19h00

>Fête du village St Roch

Dimanche 11 septembre 2016